

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 85/360 DU 26/3/85

Portant nomination de Monsieur TCHICAYA
Robert Parfait en qualité de Directeur
de la scolarité des examens et Concours
au Secrétariat Général à l'Enseignement
Fondamental et à l'Alphabétisation

LE PREMIER MINISTRE ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance
n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la
Constitution ;

Vu le décret n° 84/856 du 7 Août 1984 portant nomination du Premier Minis-
tre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim des Membres du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 82/ 595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités de fonctions
allouées à certains responsables administratifs ;

le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. Monsieur TCHICAYA Robert Parfait, Professeur de C.E.G.P est nommé
Directeur de la scolarité, des examens et concours au Ministère de l'Enseignement
Fondamental et de l'Alphabétisation.

..../....

Article 2. L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

Article 3. Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4. Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 26 MARS 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

le Ministre de l'Enseignement
Fondamental et de l'Alphabétisation.


Bernadette BAYONNE.-

le Ministre des Finances et
du Budget,


Itihi OSSETOUNDA LEKOUNDZOU.-


Ange Edouard POUNGUI.-

le Ministre de Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


Bernard GEMBO MATSIANA.-

